L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 13 JUILLET 1888.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Une grande propriété établie comme hôtel et résidence, dans une excellente localité, coin nord-ouest de Tremé et Chemin du Rayon. S'adresser sur les lieux ou au Passage de la Bourse. 13 juil—1sem

A VENDRE—Grocerie et buvette bien situées et bonne clientèle. Adresser à Smith frères & Co. 8 juil—7t

A VENDRE—Une buvette (tai-tonn) de 1re classe coin Poydras et Baronne.
4 juil—1sem

LE meilleur Gasoline au dessous du prix courant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paisley 49 rue de Chartres. 29 juin—

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forgeron, No 73 St Anne. Barrière en fer balcons, vérandahs, colonne, grilles de tombes, portes de caveaux, volets, tentes à mécanique. 17 juin—1m

DEMANDES.

ON demande—Des terrines avec leurs fa-milles pour couper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à Farmer 266, rue St Mary. 5 O 10 juin—1m

BOYS'
BICYCLES,
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Succession de Mme Vve C. Kaerst vs. M. et Mme Fly.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 10 724—En vertu d'un writ de fieri facias émis par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Esclaves, No 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terrain situé dans le Second District de cette ville, et ses améliorations, consistant en une maison de deux pièces, cuisine, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHARLES MORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 12 juil—12 14 21 28

Succession de Mme Vve M. Bourdette contre Emile Barbier.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 10 711—En vertu d'un writ de fieri facias émis par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Esclaves, No 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terrain situé dans le Premier District de cette ville, et ses améliorations consistant en une maison de deux pièces, cuisine, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHARLES MORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 12 juil—12 14 21 28

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,451—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pour s'opposer à ce que le compte final de l'administrateur de cette succession ne soit pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

Succession de J. H. Oglesby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,347—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pour s'opposer à ce que le compte final de Mme Mary Mahler, administratrice de cette succession, et de John R. Grace, exécuteur testamentaire de cette succession, soient approuvés et homologués, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

Succession de Thomas P. Gray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,506—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pour s'opposer à ce que le compte final de Patrick Malone, administrateur de cette succession, soit approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

Succession de Mme Mary Kohler, femme de Charles Gaulon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,412—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pour s'opposer à ce que le compte final de Felix Mahler, administrateur de cette succession, soit approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

Succession de Florence L. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,514—Division A. Attendu que Sydney Lee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir lettres d'administration dans la succession de feu Florence L. Lee, et que le requérant se met en possession de la succession, et que, si aucune opposition n'est faite dans les dits jours, les lettres lui seront accordées, et que, si aucune opposition n'est faite, il sera procédé à l'audition de la requête.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

Succession de Thomas Derenbecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,421—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pour s'opposer à ce que le compte final de l'administrateur de cette succession ne soit pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

Succession de Edward B. Reynolds et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,543—Division E. Attendu que Mme Ella Reynolds a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward B. Reynolds, et que le nommé de cujus est mort sans laisser de testament, et que, si aucune opposition n'est faite dans les dits jours, les lettres lui seront accordées, et que, si aucune opposition n'est faite, il sera procédé à l'audition de la requête.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

Succession de Mme M. B. Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,766—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte final présenté par John R. Vinet, administrateur de cette succession, soit approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

Succession de William Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,954—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte final présenté par John R. Vinet, administrateur de cette succession, soit approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

Succession de Samuel Fannicht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,016—Division A. Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Fannicht, décédé intestat; et que, si aucune opposition n'est faite dans les dits jours, les lettres lui seront accordées, et que, si aucune opposition n'est faite, il sera procédé à l'audition de la requête.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

Succession de Bernis Spellmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,467—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dits jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Spellmann administratrice de cette succession, soit approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS Greffier.

L'ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'éducation du peuple.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires qui ont lieu mensuellement d'un et décembre, et les grands tirages à numéros simples qui ont lieu les autres dix mois de l'année, et le tirage public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans

Nous déclarons, par le présent, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, sont bien avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 7 AOUT 1888.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
300 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $300, soit	$30,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $300,	30,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,258,800

NOTE.—Les billets gagnants des lots capitaux sont gardés dans des urnes différentes, et les numéros sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Et Pour les LOTS en toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chargé de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresse des lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans.

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 1er juillet 1888.

Liste des dames.

Bel-mel Rose Mlle
Bellit Anna Mlle
Pathier E Mme
Wood Mme

Liste des hommes

Daniel Marcel
Dorlis Gilbert
Fenibois A
Aux Cayes Antoine Jacques
de K de Lanzac
Murat Monsieur
Duc Camille
Waus J
O W. NOTT,
Maître de Poste.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael T. Carroll vs M. M. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,432—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Esclaves, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le quatrième district de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, dans l'ilet borné par les rues St Patrick, Harmony, St-David et Septième mesurant, au pied américain, trente-six pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Septième sur une profondeur de cent au pieds six pouces. La dite portion de terre est composée du lot original No 19 et une partie de lot No 18, ilet No 307.

Acquis par le défendeur du plaignant dans cette affaire par acte passé devant Paul Reusch, notaire, le 14 juin 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° A comptant le montant de la réclamation du plaignant mentionné ci-dessus, la somme de deux cents dollars ($200) avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du 14 juin 1886 jusqu'au paiement final, 5 pour cent sur le montant de la réclamation et les intérêts pour honoraires de avocat, quatre dollars ($4.00) frais de copie de l'acte, les frais et charges du procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dus sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de sa vente) la somme de 14 juin 1886, et payable trois ans après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'au paiement final, et garanti par privilège de vendeur et hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du plaignant, lequel acquéreur assumera toutes les obligations, etc., de l'acte original passé par devant le dit notaire, Paul Reusch, le 14 juin 1886.

3° Et le reste du prix de son adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—7 11 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward Toby vs A. S. Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,336—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Vallée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq lots de terre, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet No 606, lequel est borné par les rues Montégut, Robertson, Villere et Delaronde, et mesurant chacun trente-et-un pieds de face à la rue Montégut, sur une profondeur égale et parallèle de cent quatre-vingt-trente-huit pieds six pouces et quatre lignes, le lot No 4 ayant le coin des rues Montégut et Robertson, le tout d'après un plan fait par De Armas, sous voyer de la ville, le 9 janvier 1884, et annexé à un acte passé devant André, notaire public, le 29 juin 1884.

Ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et privilèges y appartenant.

Saisis dans les lots de terre ci-achetés par le défendeur de Mme Vve Elisabeth Becker suivant acte passé par devant John R. Legier, notaire public, le 1er février 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—août 7 11

AVIS AUX CREANCIERS.

J. O. Terry & Sons vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,573—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification les raisons là en ont pour lesquelles le compte final présenté par George W. Stockton, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

13 juil—13 18—22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 24,315—Mme Elisabeth Becker vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'attendu que la pétitionnaire Mme Vve Elisabeth Becker soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant le notaire public en cette ville le MARDI, 24me jour de juillet 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, chère en syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises par dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans 10 juillet 1888.

A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. P. RANKIN, Député Greffier.
11juil—3in24 aoû

L'Etat vs Prel. A. Brittin et als. Consolidé vs la Ville de la Nlle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,094—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte présenté par Richard F. Robertson, revenu de la Municipalité Police Tax Nouvelle-Orléans, soit approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS
Greffier.

3juil—3 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Chas. C. Laplace vs ses créanciers—No 24,288—Ordre de Cour—Que la cessionaire biens du pétitionnaire Charles Laplace, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire soit convoquée et tenue par devant Edward B. Kernan, notaire public, le 23 juillet 1888 à 11 h. a. m. dans le but d'entendre ledit et de voir les sujets concernant cette pétition sont, l'exemption de la loi, et de voir les informés et ajournés dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 juin—3t an 21 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse de Orléans—Joseph Gundlach sus créanciers—No 24,354—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire Joseph Kleinert Gundlach soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Dumas, notaire public, cette ville le 14 juil. 2me jour de juillet 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un sep et ordonnant que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Mlle Orléans, 26 juin 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 juin—3t an 30 juil

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 2ème jour de mai 1888 il a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée dans les actes et avec les chiffres suivants : Ilet No 24,374—Mme Chas W. Sullivan, son mari—No 23,416—sur motion de John A. Wolfson avocat de la plaignante et en la présence du conseil de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 27 mars d'hier soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et de séparation de la communauté d'acquêts et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Alice H. Wolfer contre Michel W. Sullivan son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et six francs avec le reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 2 mai 1888.

Jugement signé le 5 juin 1888.

(Signé) ALBERT VORRIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et fixée sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

E. A. LUMINAIS Greffier.

10 juin—4 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 28me jour de juin 1888 un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants, à savoir **Pierre Régina Arnouteau** et al. vs ses créanciers—No 23,227 Division A. Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat pour la plaignante, et en produisant dûment la preuve à l'appui de ses allégations de fait et de droit, et étant en faveur de la dite plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le 17 juillet 1888 soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela qu'il soit jugement en faveur de Pierre Régina Arnouteau, veuve par un premier mariage de Salomon Levy et par un second mariage de Jacob Simons, et contre le dit Jacob Simons, son mari, demeurant sans séparation de propriété entre eux et laissant à celle-là le contrôle de sa propriété propre, les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28 juin 1888.

Jugement signé le 3 juillet 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En témoignage duquel j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de juillet, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

6juil—3f en 30 jours

Succession de Samuel Fannicht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,016—Division A. Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Fannicht, décédé intestat; et que si aucune opposition n'est faite dans les dits jours, les lettres lui seront accordées, et que, si aucune opposition n'est faite, il sera procédé à l'audition de la requête.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 juil—11 15 22

Succession de Bernis Spellmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,467—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dits jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Spellmann administratrice de cette succession, soit approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 juil—6, 11, 15.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un immeuble lot de Carros à pentes. Carros à pentes. Hombre M. Crane vs. John E. Gassinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,621—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Vallée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, et ses améliorations consistant en une maison de deux pièces, cuisine, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3juil—3 7 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente publique de Biens Immeubles.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST BERNARD

2ième Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.

Jean B. Daniere et mis vs Louise E. Latil et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par l'**Honorable 2ième Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard**, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur au bureau du poids public de Phoenix, en Estelan, entre les hours de 10 heures a. m. et 4 heures p. m. de la R. R. dans cette paroisse, le SAMEDI, 4me jour d'août 1888, à 11 heures, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situés dans la paroisse St Bernard dans cet Etat sur la rive gauche du fleuve Mississippi, environ de la Nouvelle-Orléans, et bornés par les autres lots de terre, ont 40 pieds mesurant sur le fleuve et 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil d'une belle résidence.

Rue St-Joseph entre St Charles et Camp, du rue derrière étant la rue Julia.

Mme E. W. Davidson vs. William Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,072—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Vallée Commerciale, dans le premier District de cette ville le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,177—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Vallée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Désirée et Elmire, désigné par le No 4 de l'ilet No 8 d'après une aquisse par De Armas, sous-voyer, datée le 28 mars 1881, annexée à un acte passé le 26 avril 1881, pardevant Chas. T. Genist, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St-Claude, sur cent trente-un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve.

Tenant le même propriété achetée par la défenderesse de Mme J. E. Edwards, acte pardevant Oscar Dubuet, notaire, daté le 11 décembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Groomer Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,848—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Vallée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre, situés dans le faubourg Montreuil, près de cette ville, désignés par les numéros quarante, quarante-et-un et quarante-deux, conformément à un plan fait par Lafond, arpenteur, en date du 19 juin 1853, et déposé au bureau du Recorder de la Paroisse de St Louis, Bassin et Franklin, en cette ville, et mesurant chacun quarante pieds de face à la rue Franklin, en un tout tel que ce terrain se comporte et se trouve, avec tous les droits, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec soixante dix actions maintenant réduites à soixante six actions du fonds capital de la Succession Citoyens de la Louisiane y attachées. Lesquels les dites propriétés vendues sont devenues sur un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville en date du 16 juin 1884 et déposé au bureau du shérif civil de cette paroisse, et mesurant conformément au dit plan comme suit :

Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet au Relizaire, et bornés par les rues Bienville et Grands Hommes Congress et Roulet ou Casualto, désignés par les numéros quarante quarante-et-un et quarante-deux, et le dit numéro quarante étant à une distance de soixante pieds de l'encognure des rues Elmire et Dauphine.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, et tous les droits voies et privilèges des dits lots de terre, toutes choses y attenantes et privilèges etc.

Ensemble avec les dites actions ci-dessus décrites.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

Ce jugement a été rendu en faveur du plaignant, à savoir pour payer la réclamation du plaignant à savoir quatre cent soixante-douze dollars, montant sur le prêt capital, plus intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du 1er juillet 1886, et une autre somme de mille cinq cents dollars, montant sur le prêt capital avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1886, et deux mille dollars pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1887, et deux mille dollars pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars à partir du 1er décembre 1888 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1889 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1890 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1891 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1892 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1893 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1894 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1895 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1896 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1897 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1898 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1899 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1900 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1901 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1902 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1903 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1904 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1905 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1906 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1907 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1908 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1909 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1910 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1911 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1912 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1913 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1914 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1915 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1916 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1917 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1918 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1919 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1920 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1921 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1922 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1923 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1924 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1925 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1926 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1927 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1928 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1929 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1930 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1931 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1932 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1933 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1934 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1935 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1936 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1937 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1938 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1939 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1940 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1941 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1942 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1943 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du 1er décembre 1944 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent quarante dollars du